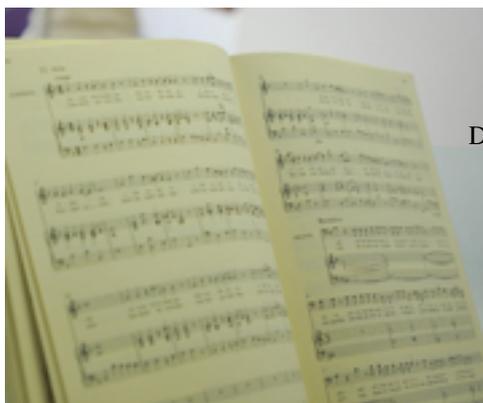


Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Le SECLI au service du chant dans l'Eglise

- Thèmes - Musique - Associations partenaires -



Date de mise en ligne : mercredi 15 avril 2015

Le SECLI (Secrétariat des éditeurs de chants pour la liturgie) assure de nombreux services pour le chant dans l'Eglise, tant auprès des auteurs, compositeurs et éditeurs qu'auprès des paroisses, des communautés religieuses, des mouvements, des chorales, etc.

Pour la petite histoire...

En 1990, au nom de la Commission épiscopale de liturgie, le CNPL prend l'initiative d'inviter les éditeurs à une réunion de concertation pour envisager les problèmes liés à l'édition du chant pour la liturgie et les célébrations religieuses, entre autres celui du "photocopillage" des chants, puisque la duplication de partitions est interdite par la loi.

Après plusieurs mois de réflexion et de travail, le contrat constitutif du SECLI est signé par le CNPL et les sept éditeurs "membres fondateurs", en juillet 1991, avec l'accord des évêques de France : le SECLI est né.

Ce groupement d'intérêt économique (GIE) rassemble aujourd'hui les principaux éditeurs de chants pour la célébration liturgique, la catéchèse et l'éducation chrétienne. Les soeurs bénédictines de Dougne en assurent l'administration depuis sa création. Le CNPL, devenu le SNPLS depuis, y est membre actif de droit (ainsi que le Commission Francophone Cistercienne) et le Secrétariat général de l'épiscopat y est membre associé, ainsi que le Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat et la Commission Episcopale Francophone pour les traductions liturgiques, tous trois formant ensemble un "comité de vigilance".

Les fonctions du SECLI

Le Groupement a pour objet la gestion au nom de ses membres, en tous pays, des droits de reproduction graphique commerciale ou non commerciale sur tout support des chants de son fonds ainsi que des textes seuls et des musiques seules de ces chants ; et plus généralement toute action concourant à la réalisation de cet objet. Ce fonds concerne toutes les oeuvres pour les célébrations liturgiques chrétiennes, la catéchèse et l'éducation chrétienne en général dont la plus grande partie est en langue française.

La gestion

Elle comprend deux secteurs :

- ▶ la gestion des droits de reproduction graphique à usage privé, en collectant avec accord de la Conférence des Evêques de France, un "forfait annuel" auprès des paroisses, des communautés religieuses et d'autres groupes (chorales, aumôneries, etc...), et en répartissant les sommes collectées en trois parts : 40 % pour les éditeurs et 60 % pour les auteurs et les compositeurs ;
- ▶ la gestion des droits de reproduction graphique à usage commercial (revues manuels paroissiaux, etc.), en encaissant les droits de reproduction dus par l'éditeur tiers, et en répartissant les sommes collectées.

Le forfait

Il permet à tous ceux qui sont à jour de leur règlement de reproduire les chants dont ils ont besoin dans la légalité, et permet ainsi une juste rémunération des auteurs, compositeurs et éditeurs.

Le fonds de formation

Pour financer les demandes d'aide à la formation des auteurs et compositeurs de chants pour la liturgie et les célébrations religieuses, il est prévu de pouvoir prélever un montant sur les sommes perçues au titre du forfait.

Les services du SECLI

Le SECLI se veut "au service du chant chrétien". C'est pourquoi, il propose aussi :

- ▶ la consultation gratuite, en ligne, d'une base de données de l'ensemble des titres de son fonds ;
- ▶ le téléchargement gratuit au format Excel du catalogue de son fonds ;
- ▶ la vente de fiches à l'unité, soit par correspondance, soit en ligne avec paiement sécurisé pour les fiches numérisées ;

Les sondages

Afin de mieux connaître les chants effectivement utilisés, deux sondages ont été réalisés auprès des paroisses de France, avec l'accord de la Commission épiscopale de liturgie : le premier au cours de l'année liturgique 2002 - 2003, et le second au cours de l'année liturgique 2008 - 2009. Un nouveau sondage sera réalisé au cours de l'année liturgique 2015 - 2016.

Les rencontres du SECLI

Ces rencontres se font en partenariat avec le SNPLS et l'ACCREL (Association des compositeurs des chants religieux). Elles ont lieu tous les ans depuis 2005 et réunissent éditeurs, auteurs et compositeurs, ainsi que diverses personnes concernées par le chant religieux. Chaque année, un thème différent est développé.

Toutes les informations concernant le SECLI sont consultables sur son site remis à jour régulièrement avec notamment un tableau récapitulatif définissant les cotes, la liste des chants déposés par les éditeurs membres...

Pour plus d'informations :

Adresse : SECLI, Abbaye Sainte Scholastique 81110 DOURGNE

Téléphone : 05.63. 50.10.38.

Fax : 05.63.73.41.65.

[e-mail](#)

[site web](#)

Cet article a été écrit à partir d'un article de Marie-Christine Messin extrait de la revue Célébrer N 381